

RENDRE À CÉSAR CE QUI APPARTIENT À CÉSAR !



L'arrêt de la Cour de cassation du 6 novembre 2024 impose à France Travail d'inclure l'indemnité de 13e mois, dans le calcul de la prime de la médaille du travail.

**Plus de 260 Agents concernés !
Le SNAP demande une régularisation collective :
La Direction refuse !**

Le SNAP Grand-Est a identifié plus de 260 agents pouvant bénéficier de cette décision de justice.

Depuis décembre 2024, le SNAP Grand-Est fait régulariser les agents individuellement, faute de régularisation collective acceptée par la direction...

PENDANT CE TEMPS... CERTAINS ESSAYENT DE TIRER LA COUVERTURE À EUX...

Fidèle à ses engagements, c'est depuis décembre 2024 que, le SNAP GRAND-EST a entrepris une campagne individuelle d'information et d'accompagnement des personnes concernées.

Pendant ce temps, certains syndicats, restés silencieux, ne réagissent qu'aujourd'hui et tentent de faire croire qu'ils sont à l'origine de l'action ! On vous laisse deviner...



Les agents de France travail Grand-Est ne sont pas dupes !

En rejoignant le SNAP GRAND-EST : vous rejoignez le premier syndicat d'entreprise de votre région !

PROCHE,
ACTIF,
humain !

Je clique, j'adhère !